

Avis adopté

Séance plénière du 8 octobre 2024

La protection de l'enfance est en danger : *les préconisations du CESE* :

Déclaration du groupe UNSA

La protection de l'enfance traverse une crise sans précédent : difficultés de recrutement, multiplication des scandales, non-exécution des décisions judiciaires, non-application des lois et règlements par certains départements... Tous les indicateurs sont au rouge.

L'avis proposé aborde un grand nombre de sujets : renforcement des droits de l'enfant, amélioration de la qualité des interventions et de la prévention, formation des professionnels, attractivité des métiers, taux d'encadrement, promotion de modes d'accueil plus « familiaux » ... Autant de recommandations que nous espérons voir prises en compte.

Pendant, pour l'UNSA, l'une des problématiques majeures reste traitée de manière insuffisamment ambitieuse : la gouvernance. Les préconisations formulées à ce sujet ne permettent pas de rompre avec l'organisation actuelle où l'État semble souvent désengagé au niveau local alors que les départements agissent selon leurs propres règles et des contraintes financières.

La contractualisation et les instances de concertation, telles que les ODPE et désormais les CDPE, ont montré leurs limites. Sans préconiser une recentralisation, qui engendrerait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait, nous pensons qu'une expérimentation pourrait être menée avec la création d'un établissement public local, cofinancé et cogéré par l'État et les départements. Ce modèle permettrait de mettre vraiment l'État face à ses responsabilités, de réduire les inégalités dans la qualité des interventions, tout en préservant les bénéfices de la décentralisation en matière d'expérimentation et d'adaptation aux réalités locales. Cette possibilité est mentionnée le texte mais ne figure pas parmi les recommandations, ce que nous regrettons.

Néanmoins, **l'UNSA votera en faveur de cet avis** qui propose des avancées pour ce secteur en grande souffrance. Je vous remercie.